

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	<b>Bevölkerung und Arbeit</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Verband Schweizer Medien (VSM)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernhard, Laurent

## Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Verband Schweizer Medien (VSM), 2012 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES  
DATUM: 06.12.2012  
LAURENT BERNHARD

En décembre, les éditeurs romands ont résilié la **CCT dans la presse écrite** qui reste néanmoins en vigueur jusqu'à la fin 2013. Afin de justifier cette décision, le patronat a invoqué un recul important des recettes publicitaires de la presse écrite. L'association Médias Suisses a annoncé qu'elle entendait revoir le barème des rémunérations en place qui prévoit des salaires identiques sur l'ensemble des régions de la Suisse romande. Le syndicat « Impressum » a vivement regretté cette résiliation, car il craint une détérioration des conditions de travail des 1'800 employés concernés. Il est à noter que la Suisse alémanique et le Tessin n'ont plus de convention collective dans cette branche depuis 2004.<sup>1</sup>

ANDERES  
DATUM: 14.12.2013  
LAURENT BERNHARD

Les partenaires sociaux de la **presse écrite romande** ont signé en fin d'année une nouvelle convention collective de travail. L'association patronale Médias Suisses, qui avait résilié la CCT au cours de l'année dernière, a obtenu l'abandon de la grille salariale. Le texte fixe un salaire d'entrée dans la profession à hauteur de 5'842 francs. Malgré le fait que la convention maintient les droits acquis par les journalistes, elle a été loin de faire l'unanimité parmi ces derniers. Les délégués du syndicat Impressum ont néanmoins approuvé la convention par 16 voix contre 7 lors d'une assemblée générale exceptionnelle. La CCT sera effective dès le 1er janvier 2014 pour une durée minimale de trois ans.<sup>2</sup>

---

1) NZZ et Lib., 6.12.12.

2) Lib., 14.12.13; NZZ, 16.12.13.